

Communiqué de la Municipalité

Budget 2012 et arrêté d'imposition : prudence et stabilité

[Morges, le 5 octobre 2011] La Ville de Morges présente un budget déficitaire de 4,6 millions, pour l'exercice 2012, soit CHF 771'031 moins élevé qu'en 2011. L'amélioration du déficit budgétaire est due à l'accroissement plus fort des revenus que des charges. Dans ce contexte, la Municipalité est déterminée à poursuivre sa maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en soulignant des incertitudes sur l'évolution de certains revenus du ménage communal.

En ce qui concerne le taux d'imposition, la Municipalité propose de maintenir la somme du taux cantonal et communal au même niveau. Cette période de grandes incertitudes économiques au plan mondial et européen nous incite à la prudence et à la stabilité.

Un budget maîtrisé pour 2012

L'établissement du budget 2012, conformément à la détermination municipale, a nécessité un effort particulier visant à maintenir stable les résultats financiers des diverses activités communales et ce malgré des incertitudes liées aux facteurs suivants :

- *Augmentation de la facture sociale* : depuis l'entrée en vigueur de la LACI au 1^{er} avril 2011, prévoyant la réduction du nombre d'indemnités de chômage, on dénote au plan vaudois une progression importante du nombre de bénéficiaires du Revenu d'insertion.
- *Nouvelle loi sur l'Organisation Policière Vaudoise (LOPV)* : cette loi entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et se traduira par une bascule de 2 points d'impôts du canton aux communes afin de permettre à celles-ci de financer les polices communales ou les prestations fournies par la police cantonale. Pour Morges, il s'agit de participer aux coûts de la police régionale regroupant Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz.
- *Croissance économique* : elle devra être soutenue par les activités du marché intérieur étant donné que de fortes tendances au ralentissement sont attendues pour les exportations et les investissements des entreprises. Une des conséquences sera une augmentation du taux de chômage.

Une offre de prestations élargie

L'augmentation de la population et de ses besoins demandent des moyens supplémentaires qui touchent les charges de fonctionnement. Le budget prévoit, notamment, l'augmentation de la capacité d'accueil des Centres de vie infantine morgiens, la réorganisation de la Police de la Commune suite à la votation de la nouvelle loi et l'amélioration de l'offre des transports publics pour favoriser le transfert modal.

La stabilité fiscale pour les Morgiens

La stabilité fiscale est importante pour les ménages et les entreprises, surtout dans un contexte économique incertain.

Dans ce cadre, la Municipalité souhaite maintenir la somme du taux d'imposition cantonal et communal à 224 points. En raison de la bascule de 2 points exigés par la LOPV, le taux d'imposition communal de 66,5% à 68,5%.

Des investissements indispensables pour la ville

Il est prévu de réaliser CHF 20,4 millions d'investissements en 2012. Dans son effort à limiter les dépenses la Municipalité a autorisé les investissements de première priorité définis selon le plan d'investissements 2012-2016. La rénovation de l'Hôtel de Ville, sous réserve d'acceptation du préavis, la rénovation des foyers et l'agrandissement des locaux administratifs du Théâtre de Beausobre ainsi que les nombreux projets d'aménagement et de remplacements d'infrastructures représentent la part la plus importante de nos efforts d'investissement.

En conclusion, il est prévu une augmentation des recettes fiscales due à une croissance démographique plus importante que les années précédentes. De plus, la gestion active de la dette conjuguée aux taux d'intérêts favorables permet de réduire la charge du service de la dette. Ces éléments permettent de compenser partiellement l'augmentation des charges. Ainsi, notre situation financière actuelle reste suffisamment bonne pour relever les défis d'une ville qui est appelée à se développer et à jouer son rôle de leader dans le district.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Mme Nuria Gorrite, syndique, tél. +41 (0)21 804 96 40

M. Eric Züger, municipal des finances, tél. +41 (0)21 804 96 20

Mme Gerlinde Stenghele, cheffe du Service des finances, tél. +41 (0)21 804 96 22
